

Le journal *La Croix* du 21 mai 2015 annonce que l'évêque de Bayeux a dissous la communauté du Pain de Vie, reconnue canoniquement en 1984, mais dont les membres s'étaient dispersés et dont la gouvernance était caractérisée par le culte de la personnalité des fondateurs, l'isolement du monde extérieur, la culpabilisation, les pressions, les humiliations (ayant notamment conduit à un suicide), le non-paiement des cotisations de retraite à la CAVIMAC.

Cependant, quand une partie des membres ont commencé à contester le fonctionnement de la communauté, le couple fondateur, Pascal et Marie-Annick Pingault, a créé à Valenciennes (diocèse de Cambrai) une autre entité, la Maison du Pain de Vie, qui pouvait être confondue avec la Communauté du Pain de Vie, avec une chapelle où est exposée la Présence Réelle et des messes sont célébrées régulièrement. Cependant, LA MAISON DU PAIN DE VIE N'A AUCUNE RECONNAISSANCE CANONIQUE.

On attend depuis des années que Mgr Garnier, archevêque de Cambrai, clarifie la situation en faisant retirer la Présence Réelle de la chapelle et veillant à ce que l'on n'y célèbre plus de messes et qu'il publie un communiqué précisant que le groupe dit Maison du Pain de Vie et sis 9 place Verte à Valenciennes n'a aucun lien avec l'Eglise catholique. Mais Mgr Garnier tergiverse sans que l'on comprenne pourquoi.

Le collectif Appel de Lourdes 2013 lui a écrit à ce sujet la lettre suivante le 12 mars 2015 :

Monseigneur,

Nous nous permettons de nous adresser à vous au sujet de la communauté « Maison du Pain de Vie ».

Notre collectif, dont l'objet est notamment de faire entendre la voix de victimes et d'anciennes victimes d'abus commis par diverses communautés catholiques, ainsi que de leurs parents, a été approché par des anciens et des anciennes de la communauté du Pain de Vie. Ces derniers ont attiré notre attention sur la communauté qui en est issue sous le nom de « Maison du Pain de Vie ».

Nous avons ainsi appris que la « Maison du Pain de Vie » n'avait

jamais bénéficié d'aucune reconnaissance canonique.

Or, nous découvrons avec étonnement qu'elle est dûment répertoriée sur le site de votre diocèse :

<http://www.cathocambrai.com/maison-pain-vie.html>

Nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir nous éclairer et préciser aux fidèles de votre diocèse le statut exact de cette communauté.

Soyez assuré, Monseigneur, de nos respectueux sentiments, dans la prière.

*Yves Hamant, Xavier Léger, Aymeri Suarez-Pazos
Collectif « Appel de Lourdes 2013 »*

Il nous a fait la réponse suivante le 16 mars 2015

Chers amis,

La Maison du Pain de Vie n'est pas signalée dans l'annuaire diocésain de Cambrai.

L'article du site diocésain est de 2010, vous l'aurez noté.

Il est un peu ancien ! Mais il sera retiré.

Dire que cette « Maison » est « dûment répertoriée sur le site diocésain » me paraît pour le moins exagéré.

Que les procès en cours aboutissent, que Monseigneur Boulanger signe la dissolution du Pain de Vie, et nous y verrons plus clair.

En toute respectueuse amitié.

X François Garnier

Archevêque de Cambrai

Aujourd'hui, par l'article de La Croix, nous apprenons que Mgr Garnier se refuse expressément à mettre fin à l'ambiguïté de cette situation et qu'il couvre ainsi les activités du couple Pingault.

Article de La Croix :

La Communauté du Pain de Vie est dissoute

Un décret de l'évêque de Bayeux entérine une situation de fait.

La plupart des membres de cette communauté nouvelle s'étant dispersés à la suite d'une grave crise de gouvernance.

« *Une libération* ». C'est ce que représente pour les anciens membres de la Communauté du Pain de Vie le décret de l'évêque de Bayeux, daté du jeudi 9 avril supprimant cette association privée de fidèles (1).

Considérant notamment les « *grandes difficultés de gouvernement* » qu'elle a connues et qui ont conduit à ce qu'elle n'ait « *plus aujourd'hui d'existence réelle ni institutionnelle, du fait de la dispersion de ses membres et de la fermeture de ses différentes maisons* », Mgr Jean-Claude Boulanger a mis fin officiellement au délitement d'une communauté qui traverse une grave crise de gouvernance depuis plus de vingt ans.

« *Nous attendions cette décision depuis dix ans. Elle nous redonne une légitimité car nous étions mal vus de critiquer une communauté reconnue canoniquement* », réagit une ancienne membre qui y a passé plus de vingt-cinq ans.

Le Pain de Vie avait été fondé en 1976 à Évreux (Eure) par Pascal et Marie-Annick Pingault. Converti après être passé par des mouvements d'extrême gauche puis anarchistes, par la drogue, l'art et les philosophies orientales, Pascal Pingault rassemble autour de lui des chrétiens désirant vivre une vie de pauvreté totale et l'accueil des plus pauvres, avec une dévotion particulière à l'eucharistie.

Les anciens membres se plaignent du « culte de la personnalité des fondateurs » et du type de vie imposé : coupés de l'extérieur, soumis à pressions, culpabilisation et humiliations.

Érigée en 1984 en association privée de fidèles, la communauté comptait encore au début des années 2000 environ 200 membres répartis dans une soixantaine de maisons sur les cinq continents. Mais dès 1993, des membres fondateurs alertent l'épiscopat de

dysfonctionnements. Une sœur se suicidera deux ans plus tard. Le chapitre de 2001 marque un tournant. Les départs s'accélérent à partir de 2003.

Les anciens membres se plaignent du « *culte de la personnalité des fondateurs* » et du « *type de vie imposé : coupés de l'extérieur, soumis à pressions, culpabilisation et humiliations* ». « *L'inverse de ce pour quoi nous étions entrés* », confie l'une d'eux. Une quarantaine de membres, pour certains dans une grande précarité psychologique et économique, savent qu'ils ne percevront pas de retraite, la communauté n'ayant pas cotisé pour eux auprès de la caisse des cultes.

Création d'une autre communauté

Pascal et Marie-Annick Pingault ont de leur côté créé une nouvelle communauté, sans reconnaissance canonique, la Maison du Pain de Vie, à Valenciennes. Son site Internet affirme que les « *difficultés que la Communauté du Pain de vie a traversées (...) sont maintenant largement dépassées* ». Interrogé par *La Croix*, Mgr François Garnier, archevêque de Cambrai, a estimé que « *cette association de loi 1901 a sa propre liberté et une sœur y accueille chaque jour des personnes pauvres qui viennent prier : il n'y a pas de raison d'en fermer la chapelle* ».

Céline Hoyeau